



## UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff  
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60  
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

CONGRES ANNUEL de L'USP  
23, 24 et 25 mars 2012 à Paris

### Motion

#### « Hôpitaux et médecins sont toujours malades de H.P.S.T. »

L'Union Syndicale de la Psychiatrie, réunie en congrès à Paris les 23, 24 et 25 mars 2012 a adopté la motion suivante :

La Loi dite Hôpital Patient Santé et Territoire s'applique de plus en plus au détriment de l'indépendance professionnelle des praticiens, élément pourtant essentiel du service rendu aux patients.

Les modalités de recrutement et de nomination sont entre les mains des directions hospitalières.

Dans un même établissement, jusqu'à neuf statuts différents de praticien permettent ainsi à l'administration hospitalière et aux A.R. S. d'exercer des pressions vers un exercice contraire à la déontologie. En particulier, le statut de clinicien hospitalier signe une dépendance complète aux administrations locales et régionales ! Le statut de praticien hospitalier est-il en voie d'extinction ?

L'introduction d'une part variable de la rémunération des praticiens rend ceux-ci dépendant d'une idéologie de la performance, que nous récusons, ainsi que de nombreuses organisations syndicales (cf. communiqué du 23 mars 2012).

A ceci, l' USP oppose :

- Un seul statut celui de praticien hospitalier.
- Une seule rémunération intégrant toutes les primes actuelles, avec une juste rémunération des gardes et astreintes,

Les fonctions diverses de responsabilité (C.M. E, pôles, services...) ne doivent pas donner lieu à rémunération supplémentaire, mais à compensation du temps médical.

L'USP n'est pas favorable à un exercice libéral à l'hôpital public.

Au-delà de cette question fondamentale de l'indépendance des praticiens, garantie par ce statut unique, l'USP réaffirme que la Loi H.P.S.T., dernier avatar en date du démembrement néolibéral de la fonction publique hospitalière, doit être abrogée.

L'U.S.P. demande que soient réunis des Etats généraux de la fonction publique hospitalière, pour une rénovation de la Santé Publique et de son financement, dans un cadre démocratique et républicain.